



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_043

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 048-214800393-20230330-D_2023_043-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : compte administratif 2022 – service commun écoles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service commun « écoles », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses 370 262,47 €
↳ recettes 410 311,34 €
Excédent 40 048,87 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses 40 843,36 €
↳ recettes 29 613,55 €
Déficit 11 229,81 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 14 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX